DELIBERATION N° 45

Projet de Rénovation Urbaine du quartier de Neuville lès Dieppe - Convention d'objectifs et de financement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime et la Ville de Dieppe pour la construction d'un équipement public comprenant un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et un EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

Monsieur Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du quartier de Neuville lès Dieppe qui comprend la construction dans le parc paysager d'un équipement public accueillant un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et un EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), la Commission d'Action Sociale Départementale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime a décidé d'attribuer à la Ville de Dieppe, pour cet équipement, le 8 décembre 2011, au titre de l'exercice 2011, une aide à l'investissement d'un montant de 537 400 €. Cette aide comprendra un prêt d'investissement de 279 890 € et une subvention d'investissement de 257 510 €.

Cette aide intervient dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements.
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre, de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Cette convention, ainsi que les annexes 1 et 2 jointes au présent rapport, définissent et encadrent les modalités d'intervention du versement de la subvention et du prêt d'investissement et précisent la liste des pièces justificatives à fournir par la Ville de Dieppe.

La Ville de Dieppe doit s'engager à rembourser ce prêt de 279 890 € sans intérêt, en quinze annuités d'un montant de 18 659,33 € à compter du 1er décembre 2013 jusqu'au 1er décembre 2027, date du remboursement de la dernière annuité de ce prêt.

Cette convention arrivera à échéance le 31 décembre 2014, date à laquelle le paiement de la subvention et le prêt d'investissement devront avoir été sollicités.

Considérant l’avis de la commission n° 6 du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime et la Ville de Dieppe ainsi que tous les documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :